

*Date de dépôt : 2 décembre 2019*

## **Rapport**

**de la commission de la santé chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2017**

*Rapport de majorité de M. Bertrand Buchs (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller (page 5)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Bertrand Buchs**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de la santé a examiné le PL 12328 lors de sa séance du 8 novembre 2019 sous la présidence de M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay.

Le procès-verbal a été tenu par M. Sébastien Pasche, que nous remercions pour la qualité de son travail.

#### **Présentation et discussion du PL 12328**

La présidente rappelle que cet objet est à l'ordre du jour de la commission puisqu'il a été renvoyé en commission, suite à trois demandes de renvoi, lors de la séance du 22 juin 2018 du Grand Conseil. Elle ajoute que les arguments principaux pour le renvoi étaient d'avoir un exposé plus complet des HUG et de pouvoir auditionner les syndicats.

M. Conne, rapporteur du PL 12328-A lors de la séance du 22 juin 2018, remercie la présidente pour le rappel effectué ; il ajoute qu'il relevait notamment, lors de sa demande de renvoi, les problèmes de méthode dans le

traitement du rapport ; il observe que le premier renvoi a obtenu un refus cinglant, le deuxième a obtenu des votes équivalents et qu'il a ensuite effectué une troisième demande, car il estimait que le traitement en plénière était chaotique et que l'on allait vers un refus.

Un commissaire PDC estime que la commission pourrait modifier sa façon de faire lors du rapport de gestion 2019, pour prendre plus de temps et auditionner les syndicats. Il considère que ce rapport de gestion 2017 doit être voté de suite sans audition.

Une commissaire EAG relève que le Grand Conseil a renvoyé ce PL en commission et qu'il n'a pas souhaité le cautionner. Il faut donc en discuter en faisant des auditions.

### **La présidente décide de soumettre au vote la proposition de voter immédiatement le PL 12328-A :**

Pour : 10 (2 PDC, 4 PLR, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG)  
 Contre : 3 (1 EAG, 2 S)  
 Abstention : 1 (1 Ve)

**Cette demande est acceptée.**

### **Vote du PL 12328-A**

#### **Entrée en matière :**

Pour : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)  
 Contre : –  
 Abstention : –

**L'entrée en matière est acceptée.**

#### **2<sup>e</sup> débat :**

Titre et préambule : pas d'opposition, adoptés

Article unique :

Pour : 8 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)  
 Contre : 4 (1 EAG, 2 S, 1 UDC)  
 Abstentions : 3 (1 S, 2 Ve)

**L'article unique est accepté.**

**3<sup>e</sup> débat :**

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 12328-A :

Pour : 8 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Contre : 4 (1 EAG, 2 S, 1 UDC)

Abstentions : 3 (1 S, 2 Ve)

**Le PL 12328-A est accepté.**

*Catégorie de débat préavisée : II (30 minutes)*

**Conclusions**

La commission de la santé vous recommande d'accepter le PL 12328-A.

## **Projet de loi (12328-B)**

### **approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2017**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 7, alinéa 2, lettre f, de la loi sur les établissements publics médicaux, du 19 septembre 1980;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2017;  
vu la décision du bureau du conseil d'administration de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève du 12 mars 2018;  
vu la décision du conseil d'administration de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève du 19 mars 2018;  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2017 est approuvé.

*Date de dépôt : 16 décembre 2019*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller

Mesdames et  
Messieurs les députés,

#### **Ping... Pong... Ping...**

C'est à ce sport, caractérisé par des échanges récurrents de balles, que s'est finalement résumé le traitement du PL 12328-A afférent au rapport de gestion des Hôpitaux universitaires (HUG) pour l'exercice **2017**.

Pour ceux qui n'ont pas suivi les épisodes précédents, il faut savoir que la commission de la santé, après une unique heure d'audition de la direction des HUG, et du président de son conseil d'administration (CA) avait rendu des rapports de majorité et de minorités sur ses travaux.

Le 22 juin **2018**, la plénière du Grand Conseil renvoyait le PL 12328-A à la commission de la santé.

Le 30 août **2019**, le rapport de gestion des HUG pour l'exercice **2018** a été accepté par une majorité de députés après avoir subi un traitement aussi expéditif que son prédécesseur.

Le **8 novembre 2019**, la commission de la santé a porté à son ordre du jour le PL12328-A comme il le lui incombait. Là, au terme d'un bref échange, elle a estimé qu'elle pouvait sans état d'âme – sans autre investigation ou réflexion – retourner ce rapport à son expéditeur.

Une chronologie grand-guignolesque ! Qui plus est lorsque l'on sait qu'un des arguments pour justifier le renvoi à cru du PL 12328-A à la plénière se justifiait pour certains au motif qu'à brève échéance le parlement serait saisi du rapport de gestion **2019** des HUG. Ceux-là estimaient qu'il serait alors loisible d'aborder toutes les problématiques complémentaires et/ou contradictoires qui avaient au fil du temps conduit des députés de diverses formations à s'opposer à l'approbation du rapport de gestion **2017** des HUG par le dépôt de trois rapports de minorité.

## Un renvoi pour... ?

La question reste pendante. Quoique ! Dans un premier temps, de nombreuses questions sont restées en souffrance : fonctionnement des HUG, concepts d'action, développement de la prévention et médecines alternatives, articulation des secteurs public et privé, partage des tâches entre hôpital public et cliniques privées, accès aux subventions, gestion des ressources et politique de gestion du personnel, contraintes budgétaires, etc.

De fait, un inventaire non exhaustif de préoccupations qui aurait mérité un peu plus d'une heure et demie – votes compris – de travail en commission. Des préoccupations partagées qui auraient dû à tout le moins donner lieu à un examen attentif des enjeux et difficultés principales auxquels sont confrontés les HUG. Point s'en faut !

Après deux tentatives de renvoi en commission, c'est à la troisième que ce dernier aura été accepté. Cela grâce à un retournement de situation que le rapporteur de majorité PLR, M. Conne, expliquait ainsi en plénière : *« Les députés PLR à la commission de la santé avaient accepté le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2017. Aujourd'hui, le groupe PLR le refusera, je ne peux donc pas m'exprimer en tant que rapporteur de majorité sur le fond. »*

*Sur la forme, en revanche, je tiens à faire l'observation suivante : s'agissant des HUG, l'une des institutions de droit public les plus importantes du canton avec les enjeux politiques et sanitaires que nous lui connaissons, il était difficile de traiter ce rapport de gestion en une heure à la commission avec – ce qui est normal compte tenu des contraintes de temps – un accès extrêmement limité aux informations que les commissaires auraient voulu obtenir. D'une manière ou d'une autre, nous devons à l'avenir imaginer une autre méthode de travail pour examiner ces rapports, parce que le système actuel a quelque chose de frustrant et de très imparfait. »*

De cette déclaration on aurait pu comprendre que le député en question partageait le point de vue qu'un élément aussi significatif de la politique de santé méritait un examen plus conséquent. Or, ce même commissaire déclarait à la commission de la santé que le renvoi qu'il avait sollicité avec succès reposait principalement sur le fait *« qu'il estimait que le traitement en plénière était chaotique et que l'on allait vers un refus »*. Dont acte.

## Un évitement tactique !

Là, peut-on dire, tout s'éclaire. Tout ceci n'était donc qu'une manœuvre pour éviter un refus de ce rapport de gestion en séance plénière. Entre-temps,

des discussions ont eu lieu en coulisses et la majorité a basculé. Preuve en est que l'un des rédacteurs d'un rapport de minorité est devenu rapporteur de majorité.

Tous ces revirements ne sont pas nouveaux. Ils émaillent régulièrement les travaux parlementaires. Ils peuvent s'expliquer de diverses manières : des contextes qui se modifient, des informations complémentaires, des « prêtés pour des rendus », des mouvements d'humeurs, etc.

Là où cependant le bât blesse, c'est cette volonté partagée, opportuniste, de ne pas vouloir savoir, de ne pas vouloir mettre en lumière des problématiques essentielles pour la population, et cette propension à faire barrage à la plus élémentaire transparence.

### **Les HUG un acteur essentiel d'une politique publique de la santé**

Les HUG relèvent du service public. Ils représentent l'un des principaux instruments de la politique publique de santé dans notre canton.

Aujourd'hui, le champ de la santé est traversé par de nombreuses contingences qui modifient la donne : comme l'augmentation constante des coûts de la santé, dont on lui impute souvent une large responsabilité, ce qui reste à démontrer ; ou comme l'intérêt des milieux privés pour le terrain de la médecine publique et leurs aspirations au financement d'une partie de leurs tâches par l'Etat ; ou encore comme la difficulté de conduire un vaisseau d'une telle ampleur dans le cadre de récurrentes politiques d'austérité. A plus forte raison lorsqu'il faut régater non seulement au plan cantonal, régional, national mais également international.

Pendant, reconnaître cela, considérer l'immensité de la tâche de gestion des HUG, ne signifie pas lui accorder un blanc-seing pour développer des partenariats public-privé qui reviennent à mettre de plus en plus souvent en main de mécènes ou d'autres acteurs privés la conduite de pans importants d'une politique publique, à privatiser progressivement une partie du service public.

Etre conscients du défi constant que représente la gestion des HUG ne dispense pas l'autorité politique d'interroger les concepts d'intervention et de gestion au sein de l'établissement. Après les divers plans de restructurations, lourds de conséquences pour le personnel, et leurs incidences sur la qualité des prestations, le dernier en date, inspiré du toyotisme, est fortement décrié par le personnel. Il mériterait que l'autorité s'y intéresse afin de vérifier si le remède n'est pas pire que le mal.

Enfin, ce qui a caractérisé les rapports de gestion lors de ces dernières années c'est la manière tronquée avec laquelle ils ont été examinés.

Systématiquement, les auditions des représentants du personnel ont été refusées. Pourquoi ? Qu'y a-t-il donc à cacher ? Ou du moins à ne pas savoir ?

Ce que peuvent avoir à dire près 11 500 personnes ne mérite-t-il pas d'être audible ? Leur parole, la parole du terrain, celle de ceux qui sont au front, n'a-t-elle donc aucune valeur ? Ne peut-elle donc rien nous apprendre ? Le parlement doit-il aller rechercher les communications, les tracts pour entendre les préoccupations et les difficultés rencontrées par le personnel ? Doit-il attendre des actions plus incisives pour se montrer à l'écoute du personnel et des patients ?

Les autruches ont essayé, sans résultats probants.

### **L'autorité politique doit assumer ses responsabilités**

Lors d'autres débats, la rapporteuse de minorité avait insisté sur cette caractéristique de « juge et partie » du parlement lors de l'examen des rapports de gestion.

Or, en l'occurrence, le Grand Conseil, par le truchement de la majorité de sa commission de la santé, ne veut pas endosser sa fonction de juge, son rôle de surveillance qui lui est imparti constitutionnellement. Il se contente d'entériner les rapports de gestion qui lui sont présentés et, partant, cautionne sans débats, sans réserve, les éléments qui lui sont présentés et les politiques qui les sous-tendent.

Quant à sa qualité de partie, il l'occulte. Il joue la carte de la dissociation. Pourtant, qui conditionne les conditions dont disposent les entités en général, et les HUG en particulier, pour développer leur mission et satisfaire aux besoins de la population tant sur le plan qualitatif que quantitatif ? Qui détermine les budgets dont disposent ces organismes ?

Aussi, si la qualité et la quantité des prestations diminuent, à qui la faute ? A celui qui pince le robinet ou à celui qui ne dispose plus d'un débit suffisant ?

Serait-ce là un des motifs qui amènent le Grand Conseil à faire mine de se désintéresser des rapports de gestion : sa plus que probable co-responsabilité dans les résultats qui lui sont présentés plus ou moins ouvertement ?

### **Ne circulez pas, il y a à voir !**

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et parce que le parlement ne peut se dérober devant ses devoirs et qu'il ne peut rester sourd aux doléances du personnel et des patients, la minorité vous invite, Mesdames et Messieurs les



députés, soit à renvoyer le PL 12328-A à la commission de la santé afin que celle-ci exécute enfin la mission qui lui a été confiée le 30 août 2019, ou à défaut de refuser ce rapport de gestion dont le traitement a été galvaudé et qui s'inscrit en faux contre le devoir de surveillance du Grand Conseil à l'égard des établissements autonomes.